Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID: 079-200041317-20220926-C_101_09_2022-DE

Votants: 79

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

ASSAINISSEMENT - AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ESPACE LAMBON À NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

<u>Titulaires absents</u>:

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent excusé:

Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

Affiché le

ID: 079-200041317-20220926-C_101_09_2022-DE

SLOW

C-101-09-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

ASSAINISSEMENT - AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ESPACE LAMBON À NIORT

Monsieur Elmano MARTINS, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Considérant l'arrêté préfectoral de novembre 2010 imposant la mise en place de filières de traitement des eaux pluviales avant tout rejet dans la vallée du Lambon sur la commune de Niort ;

Considérant les risques liés aux eaux de ruissellement de la zone économique Mendès France et du secteur résidentiel de Souché ;

La Communauté d'Agglomération du Niortais propose la réalisation d'un bassin d'orage (1 300 m³) et son réseau d'alimentation situés sur la commune de Niort, Espace Lambon (Souché).

Les travaux consistent en la réalisation des ouvrages suivants :

- 1 bassin de confinement étanche et couvert d'un volume total de 300 m³;
- 1 bassin de décantation de 1 000 m³;
- 1 filtre à sable.

Le montant des travaux s'élève à 500 000 € HT.

L'opération bénéficie d'aides :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 151 800 € ;
- Du Conseil Départemental : 46 500 €.

Cette opération doit faire l'objet d'un marché en procédure adaptée.

La durée des travaux est estimée à 4 mois avec un démarrage prévu pour le dernier trimestre 2022 selon les conditions météorologiques.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le planning prévisionnel;
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID: 079-200041317-20220926-C_101_09_2022-DE

- Autorise les signatures du marché ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 79 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué